

## 19.4 Structure des compétitions

### Catégories d'âge

19.4.1.1. L'admissibilité à participer aux programmes de CC et de ses associations membres est fonction des limites d'âge de chaque catégorie établies par le secteur.

19.4.1.2. La compétition est structurée selon les catégories suivantes:

Catégorie	Âge
Maîtres	35 ans et +
Sénior	19 ans et +
U19	17 et 18 ans
U17	15 et 16 ans
U15	13 et 14 ans
U13	11 et 12 ans
U11	9 et 10 ans
U9	7 et 8 ans
U7	5 et 6 ans

19.4.1.3. L'âge se définit comme l'âge d'un joueur durant l'année civile de la saison de compétition actuelle. « Année civile » correspond à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Par exemple : pour être admissible à participer en catégorie d'âge U19, le joueur ne doit pas fêter ses 19 ans tout au long de l'année civile applicable.

19.4.1.4. Pour qu'une équipe soit admissible à concourir en vue de la Coupe Victory, elle ne doit pas avoir plus que cinq (5) joueurs de division 1. Un joueur de division 1 est un joueur qui a joué pendant la saison en cours ou l'année civile précédente, dans le cadre d'une des équipes ou catégories suivantes:

- 19.4.1.4.1. Membre de l'équipe nationale canadienne, américaine ou des Iroquois
- 19.4.1.4.2. Une équipe de la ligue nationale de crosse,
- 19.4.1.4.3. Une équipe de la Major Lacrosse League,
- 19.4.1.4.4. Une équipe de la ligue NCAA de crosse masculine.

### 19.4.2. Classification des AM

19.4.2.1. Une évaluation est établie par le secteur de crosse au champ masculine et précise le type d'équipe qu'une AM peut envoyer aux championnats nationaux et compétitions de CC. Les trois types d'équipe sont les suivants:

- 19.4.2.1.1. Équipe de type 1: un club qui a droit de puiser des joueurs dans une équipe affiliée de catégorie inférieure.
- 19.4.2.1.2. Équipe de type 2: un club qui a droit de puiser au maximum trois (3) joueurs dans une équipe de la même catégorie, et au maximum trois (3) joueurs dans une équipe affiliée de catégorie inférieure.
- 19.4.2.1.3. Équipe de type 3: une équipe d'étoiles ou de joueurs choisis, dont tous les joueurs d'une catégorie donnée sont admissibles. Les joueurs doivent être membres en règle de l'AM qu'ils représentent.